



#PollutionMaritime

Que faire en cas de découverte d'oiseaux victimes d'une pollution marine ?

La comptabilisation des oiseaux mazoutés est assurée par la ligue de protection des oiseaux (LPO) sur une base de données informatisée. La prise en charge d'oiseaux mazoutés peut se faire par des centres de soins ou unités mobiles.

Conduite à tenir

Si un oiseau, victime de pollution marine, est découvert vivant ou mort, il faut contacter d'urgence le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage le plus proche.

Respecter les mesures suivantes :

Dans le cas d'un oiseau mort :

- Un animal échoué peut être porteur d'organismes pathogènes : il est très important d'utiliser au minimum une paire de gants jetables en cas de contact nécessaire (mise en sécurité du cadavre vis-à-vis du public, recherche des causes d'échouage, prélèvement de bague, ...)
- Laisser l'oiseau sur la plage et, si possible, afin d'éviter les doubles comptages, individualiser les cadavres avec un fil à une patte (veiller à porter des gants).

Recommandations particulières de la LPO (<https://www.lpo.fr/grandeamerica>) :

- Vous êtes un expert en ornithologie et familier de l'application mobile **Naturalist** (sous Android) ? Rentrez votre observation directement sur l'appli ou sur [le site Faune France](#) ;
- Vous ne connaissez pas bien ces outils et vous n'êtes pas un expert en ornithologie ? A l'aide de cette fiche d'identification, remplissez le formulaire suivant. Pour cela vous devrez au moins localiser l'observation, identifier l'espèce (cf guide de reconnaissance des oiseaux échoués) et fournir la date.

Dans le cas d'un oiseau vivant :

- Ne jamais prendre de risques inconsidérés afin d'atteindre l'animal ;
- Approcher l'oiseau côté mer pour ne pas le repousser à l'eau et l'attraper le plus doucement possible ;
- Utiliser une couverture, une veste, un tissu afin d'immobiliser l'animal sans risque en veillant à maintenir les ailes collées au corps et à couvrir la tête ;
- Lors de la manipulation, tenir l'oiseau écarté du visage et faire attention au bec ;
- En attendant son transport, placer l'oiseau à l'abri dans un carton percé de trous et garni de papier et le maintenir au chaud et au calme ;
- En aucun cas il ne faut lui donner à boire ou à manger, ni tenter de le laver vous-même.

Attention : le transport des espèces protégées est réglementé et les particuliers qui veulent acheminer un(ou des) oiseau(x) vers un centre de sauvegarde doivent obligatoirement :

- prévenir le centre de sauvegarde de leur arrivée, en précisant le nombre d'oiseaux, et les espèces transportées (si possible),
- effectuer le transport dans les plus brefs délais et par l'itinéraire le plus direct.

Contact :

LPO, Responsables

05-46-82-12-44 et 05-46-82-12-34